

086-218601748-20221206-153_D2022-DE Recu le 13/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le six décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents: 22 Pouvoirs: 7 Absent: 0

Date de la convocation: 30 novembre

2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana représentée par D CHALLOT DUFFAULT Laurent représenté par Yvette MUSCAT DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU GABIGNON Christophe représenté par B CROC DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENT: /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°153

RAPPORTEUR: Dominique CHALLOT

OBJET: TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Il est proposé aux membres du conseil municipal de voter les tarifs municipaux 2023 avec les modifications suivantes:

- Matériel/véhicules associations :

- · augmentation de la location des tivolis
- · instauration d'un tarif pour le prêt de véhicules

- Intervention de l'agent d'entretien :

augmentation du prix horaire ménage dans les salles communales

- Marché hebdomadaire ou commerçants ambulants :

- augmentation de l'emplacement avec branchement électrique
- food truck : création d'un tarif hors marché du dimanche (jusqu'à 10 mètres linéaires/comprend le branchement électrique).

- Marché de Noël:

· augmentation du mètre linéaire

AR Prefecture

086-218601748-20221206-153_D2022-DE Reçu le 13/12/2022

- Cimetière :

- · augmentation des tarifs des concessions et caveau provisoire.
- suppression des concessions doubles. Possibilité d'acheter 2 concessions se jouxtant au prix unitaire.

- Locations de salles :

• augmentation de tarifs de location de salles.

Il est rappelé que les autres tarifs municipaux sont votés en année scolaire.

VU l'avis du bureau municipal du 16 novembre 2022, Considérant le tableau présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- -approuve les tarifs des services municipaux conformément au tableau annexé à la présente;
- -décide de leur entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2023;
- -charge M le Maire de leur application.

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

15 DEC. 2022